

rière Rouge? Il l'a peut-être déposée aujourd'hui; sinon, quand compte-t-il pouvoir la déposer?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Je me suis renseigné là-dessus l'autre jour, et je crois que la correspondance sera prête à être déposée demain.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

### CONVOCACTION ÉVENTUELLE DU CONGRÈS SUR LA CONSERVATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'intéresse-t-il toujours au congrès de 1960 sur la conservation? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et à quel endroit se tiendra le congrès et sur quoi portera-t-il?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Oui; nous nous proposons de tenir ce congrès vers la fin de 1960 ou au tout début de 1961. Le comité d'organisation, formé de représentants des 11 gouvernements, s'est déjà réuni deux fois. On a établi un sous-comité du programme qui groupe cinq provinces. Il se réunira le 27 avril prochain. En outre, il y a une série de six réunions sur des ressources bien déterminées à travers le Canada. Sur ces six réunions, deux ont déjà eu lieu.

## LES SUBSIDES

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** propose que la chambre se forme en comité des subsides.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Flynn.

### CRÉDITS PROVISOIRES

**L'hon. M. Fleming** propose:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté une somme n'excédant pas \$603,488,902.52, représentant: a) le sixième du total des montants inscrits dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1961, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit \$593,558,978.34; b) les sept douzièmes du montant du crédit 212 dudit budget des dépenses, soit \$904,166.67; c) le tiers du montant du crédit 36 dudit budget des dépenses, soit \$216,666.67; d) le sixième du montant global des crédits 176, 183 et 184 dudit budget des dépenses, soit \$615,247.00; e) le douzième du montant global des crédits 62, 263, 367, 394, 460 et 463 dudit budget des dépenses, soit \$8,193,843.84.—ladite somme devant être prise sur les affectations de l'année financière se terminant le 31 mars 1961.

—Monsieur le président, cette résolution demande à la Chambre d'approuver des crédits provisoires pour deux mois à valoir sur

la nouvelle année financière 1960-1961, afin de permettre au gouvernement de faire face à ses obligations en avril et en mai. La résolution demande d'approuver l'équivalent d'un sixième de tous les crédits énumérés au budget principal et, de plus, certaines fractions supplémentaires de 11 crédits nommément désignés.

Ces onze crédits ont tous quelque chose de commun, en ce sens qu'ils se rattachent à des programmes qui ne se répartissent pas également de mois en mois durant toute l'année. Chacun de ces programmes appelle un surcroît de dépenses au début de l'année. Voilà qui motive, dans chaque cas, la demande d'une fraction supplémentaire du crédit. Cette fraction supplémentaire n'engage jamais le crédit tout entier.

Je donne au comité les assurances habituelles, savoir que l'adoption de cette résolution et du projet de loi qui en découlera ne préjugera en rien les droits et privilèges des députés, qui pourront critiquer n'importe quel poste des crédits lorsqu'ils seront mis en délibération, en leur temps, au comité des subsides. Nous respecterons ces droits et ces privilèges des députés. L'adoption de la présente mesure ne les limitera, ni ne les réduira en rien. J'ajouterais que le bill qui suivra sera présenté sous la forme habituelle d'une loi de finances provisoire, comme on en a adopté à la dernière session.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, depuis l'ouverture de la présente session, nous avons eu des échanges de vues sur le chômage. Des vis-à-vis ont même estimé que nous en avions eu trop. Cependant, quelles que soient les vues de certains députés sur cet important problème qui existe dans notre pays, on peut difficilement refuser de reconnaître maintenant l'opportunité du débat que nous avons eu, et que nous sommes justifiés à remettre cette question sur le tapis, surtout si l'on considère les chiffres relatifs à l'emploi canadien pendant le mois de février que le ministre du Commerce a rendus publics hier.

Les données qui ont été divulguées nous font constater que le chômage prend des proportions de plus en plus graves. Nous avons vu qu'on estimait à 5,663,000 le nombre de travailleurs en février, soit 36,000 de moins que le mois précédent. Nous savons que ce fléchissement intéresse l'agriculture dans une proportion de près de 75 p. 100. Dans les secteurs autres que l'agriculture il y a une diminution de 10,000, s'établissant à 5,095,000.

En outre, le ministre du Commerce, qui fait rapport pour le bureau de la statistique, nous apprend que, d'après les estimations, le nombre estimatif de chômeurs en quête d'emploi